



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-104

Ottawa, le 5 novembre 2008

Avis de consultation

Appel aux observations sur l'ajout proposé de Fox Business Network aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique

1. Le Conseil a reçu une demande datée du 5 septembre 2008 de Communications Rogers Câble inc. (Rogers) en vue d'ajouter Fox Business Network (FBN), un service par satellite de langue anglaise en provenance des États-Unis, aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques).
2. Rogers a décrit le service comme étant un tout récent réseau de nouvelles économiques diffusées par satellite et par câble 24 heures sur 24 en haute définition (HD) qui cherche à étendre son auditoire en attirant des téléspectateurs bien au-delà de Wall Street.
3. Le Conseil a exposé sa démarche à l'égard des demandes en vue d'ajouter aux listes numériques des services non canadiens de langues anglaise et française dans *Appel de propositions visant à modifier les listes de services par satellite admissibles en incluant d'autres services non canadiens admissibles devant être distribués en mode numérique uniquement*, avis public CRTC 2000-173, 14 décembre 2000 (avis public 2000-173). En vertu de cette approche, le Conseil évaluerait ces demandes à la lumière de sa politique générale qui, entre autres choses, écarte la possibilité d'ajouter un service par satellite non canadien si le Conseil le considère soit totalement, soit partiellement concurrentiel avec un service canadien de télévision payante ou spécialisée. Le Conseil a déclaré qu'en appliquant cette politique, il tiendrait compte de toutes les entreprises de programmation de télévision payante et spécialisée auxquelles il a attribué une licence, y compris les services de catégorie 1 et de catégorie 2, qu'ils soient ou non déjà en exploitation.
4. Le Conseil s'en remettra principalement aux commentaires déposés pour connaître les services payants ou spécialisés canadiens dont il devra tenir compte au moment d'évaluer si FBN fait ou non concurrence, partiellement ou totalement, à un ou plusieurs services canadiens payants ou spécialisés. Les parties qui estiment que FBN sera concurrentiel doivent donc nommer spécifiquement le ou les services payants ou spécialisés canadiens auxquels ces services risquent de faire concurrence, et présenter des preuves détaillées à l'appui de leurs affirmations, comme par exemple, un parallèle entre la nature et le genre des services, les grilles horaires, les sources de programmation et les fournisseurs ainsi que les publics cibles.

Appel aux observations

5. Le Conseil lance un appel aux observations sur la demande de Rogers d'ajouter FBN aux listes numériques. Les parties qui déposent leurs observations doivent en faire parvenir une copie conforme au parrain canadien, Rogers, à l'adresse suivante :

Communications Rogers Câble inc.
333, rue Bloor Est
Toronto (Ontario)
M4W 1G9
À l'attention de : Cable Regulatory Department

Courriel : cable.regulatory@rci.rogers.com
Télécopieur : 416-935-4875

6. Les preuves d'envoi des observations à Rogers doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
7. Les observations sur la demande de Rogers doivent parvenir au Conseil au plus tard le **8 décembre 2008**. Une copie des observations doit avoir été reçue par Rogers au plus tard à cette date.
8. Rogers peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l'égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **23 décembre 2008** et une copie signifiée dans chaque cas à l'auteur de l'observation.
9. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

Procédure de dépôt d'observations

10. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :

- **en remplissant le**
[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion](#)

OU

- **par la poste, à l'adresse suivante :**
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

OU

- **par télécopieur, au numéro suivant :**
819-994-0218

11. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
12. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention ***Fin du document*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'a pas été endommagé lors de la transmission.

Avis important

13. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le cadre de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
14. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.
15. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
16. Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. Par conséquent, une recherche généralisée de notre site web à l'aide de notre moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.
17. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site Internet du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires

Téléphone sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais: 1-877-909-2782

Édifce central
Les Terrasses de la Chaudière
1, Promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Suite 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306
ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Cornwall Professional Building
2125, 11eAvenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>.